



Communauté de communes
Cingal - Suisse Normande

CDC CINGAL - SUISSE NORMANDE

DÉCISION

Prise en vertu d'une délégation donnée par le Conseil communautaire
(Article L2122-22 du Code général des collectivités territoriales)

Décision N° CC-DEC-2022-012

07 juillet 2022

OBJET : FOURNITURE DE REPAS EN LIAISON FROIDE DESTINÉS A UNE PARTIE DES RESTAURANTS SCOLAIRES DE LA CCCSN

Vu la délibération n° CC DEL-2020-082, en date du 24 septembre 2020, portant délégation du Conseil Communautaire vers le Président,

Vu la proposition de la commission consultative réunie le 21 juin 2022,

Le Président de la Communauté de Communes Cingal Suisse Normande

DÉCIDE

ARTICLE 1 :

De signer le marché avec la société CONVIVIO :

- Fourniture de repas en liaison froide destinés à une partie des restaurants scolaires de la CCCSN.

L'offre retenue est la suivante :

Offre « 4 COMPOSANTS » :

Maternelle 2.60 € HT/repas
Elémentaire 2.65 € HT/repas
Adulte 2.85 € HT /repas
NATAMA 11.50 € HT/repas.

ARTICLE 2 :

De communiquer cette décision au Conseil Communautaire lors de sa prochaine réunion.

- information aux élus du conseil communautaire
- information aux mairies pour affichage

Certifiée exécutoire après
transmission à la Préfecture de CAEN
et publication par voie d'affichage

Pour extrait certifié conforme
le Président

Jacky LEHUGEUR



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200066710-20220707-DEC-2022-012-AU

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 12/07/2022

Affichage : 12/07/2022